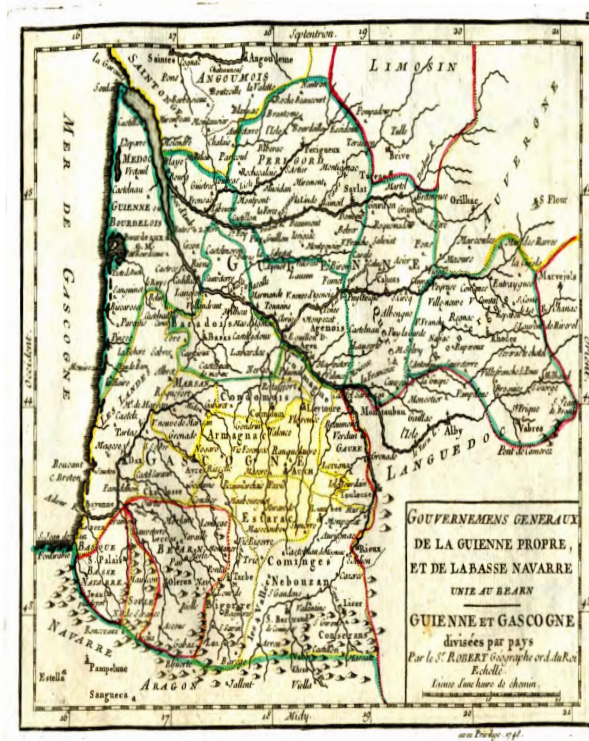




Généalogie Gasconne Gersoise

Armagnac-Commois-Lomagne-Fezensac-
Astarac Gaure-Comminges-Pardiac

N° 125
Mars
2024



<http://genealogie32.net>

Comité de Rédaction

Christian Sussmilch

Yves Talfer

Jean Jacques Dutaut Boué

Guy Pechberty

Sommaire

<i>Le mot du Président</i>	<i>P 5</i>
<i>Vieilles Familles Valenciennes</i>	<i>P 7</i>
<i>Activité des sites du GGG</i>	<i>P 20</i>
<i>Dessine moi un arbre</i>	<i>P 27</i>
<i>Publications</i>	<i>P 32</i>
<i>Entraide</i>	<i>P 48</i>
<i>La Gascogne (Notes historiques) : Lagraulet</i>	<i>P 50</i>
<i>Blog Blogue</i>	<i>P 62</i>
<i>Quoi de neuf?</i>	<i>P 65</i>
<i>Ce que vous devez savoir</i>	<i>P 68</i>

LE MOT DU PRESIDENT

Le premier trimestre de l'année 2024 aura vu la 22^{ème} édition du DVD du PNDS. La mise à jour au 31/12/2023. concerne 6 nouvelles paroisses dépouillées : Avensac, Aussos et Monties, Aurimont, Fanjaux, Bedechan, Beaucaire, Pardeilhan, Beaucaire st Ousque (*p 32*), Vous trouverez, (*p 34*), un bon de souscription pour le DVD 2024 contenant maintenant près de 816 000 actes. 358 paroisses ou communes sont donc maintenant dépouillées. Sont ainsi concernées, 272 communes actuelles, soit 58% des 466 que compte le département du Gers.

Je tiens à remercier encore une fois notre Webmestre qui a œuvré à la confection du DVD 2024, nos adhérents qui continuent à dépouiller chez eux et que vous pouvez rejoindre pour cette activité dont les résultats s'ils vous ont bénéfiques le sont aussi pour tous.

VISAGE : l'activité de saisie-indexation se poursuit sur un rythme soutenu. Le nombre des actes ainsi saisis se monte désormais à plus de 627 000, et les 650 000 semblent pouvoir être atteints avant l'été 2024. Grâce à VISAGE, le dynamisme du G.G.G. ne peut donc pas être mis en doute (*p 31*).

Bonne continuation de recherches à tous.

Christian SUSSMILCH

Vieilles Familles VALENCIENNES

Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ



Montesquiou

Cahier N° 1

SOMMABERE, RIEUZE ET TASTE à Janicot



Blason de la commune de Valence sur Baïse

AVANT PROPOS

Durant l'été 1998, j'ai décidé de commencer des recherches généalogiques sur ma famille. Il s'agissait uniquement, au début, de connaître le nom et l'origine géographique de mes plus lointains ancêtres. Mon but n'était pas de privilégier une branche par rapport à une autre. Je voulais découvrir tous mes ancêtres : ceux de mes grands-parents maternels *Albert Dutaut* et *Eléonore Dattas* et ceux de mes grands-parents paternels *Marius Boué* et *Joséphine Coustau*. Le fil de mes recherches dans les registres de l'état civil devait m'amener à rencontrer un assez grand nombre de familles vivant au XVIII^e siècle disséminées dans tout le département du Gers. Les Dattas étaient en effet originaires de Saint Christaud (canton de Montesquiou) et les Coustau, de Réjaumont et Préchac dans le canton de Fleurance. Au milieu, d'autres familles vivaient autour de Vic-Fezensac, Belmont, Caillavet, Barran et l'Isle de Noé. Cependant, une immense majorité, toutes branches confondues, peuplait le canton de Valence.

Sans vouloir éclipser les familles ayant vécu ailleurs, j'ai consacré cet ouvrage à l'étude du cheminement des familles de ma filiation originaires de ce canton. A l'aide des registres de l'état civil, des cadastres et surtout des actes notariés, j'ai pu reconstituer pour chacune d'elles, l'évolution de leur patrimoine, leur cheminement géographique et social, et surtout leurs relations patrimoniales au fil des contrats de mariage, de partage ou de transactions diverses. Ayant eu accès à plusieurs actes notariés antérieurs à la Révolution de 1789, j'ai aussi essayé de déterminer l'influence que put avoir le code civil de 1804 sur cette société rurale du canton de Valence. J'ai donc considéré au hasard de mes recherches, que mes ancêtres ainsi retrouvés pouvaient constituer un échantillon assez représentatif de cette société du Nord du département du Gers. C'est ce qui m'a encouragé à rédiger ce volume essentiellement consacré à l'ancien régime et à la période révolutionnaire.

Avant d'achever cet avant propos, je tiens à remercier tous les secrétaires de mairie du canton de Valence qui m'ont facilité la tâche en me donnant libre accès à leurs archives. Je remercie aussi le personnel des Archives Départementales du Gers qui a toujours fait preuve de dévouement à mon égard. Je rends aussi un hommage ému à mes quatre grands-parents déjà cités qui m'ont fourni documents familiaux et informations indispensables pour commencer mes recherches.

Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ

PREMIER CAHIER

Le hameau de JANICOT et les Familles SOMMABÈRE, RIEUZE ET TASTE

J'étudierai ici l'évolution et l'état du patrimoine de la famille Sommabère, Rieuze et Taste entre 1686 et la fin du XIX^e siècle.

A la fin du XVII^e siècle, le hameau est occupé par plusieurs chefs de famille du nom de *Sommabère*, tous probablement parents. Je m'en suis tenu à l'étude de la branche de mes aïeux directs : les membres de la famille de Jean-François Sommabère. Ses descendants vont s'allier dans le courant du XVIII^e à la famille Rieuze du même hameau de Janicot, puis *Frize Rieuze* épousera en 1789 *Pierre Taste*, tailleur venu de la commune voisine de La Sauvetat. Les membres de la famille Taste dont est issu mon grand-père *Marius Boué*, demeureront à Janicot jusqu'au milieu du XX^e.

Le terrier de 1686 donne un état de l'exploitation agricole de Jean-François Sommabère, laboureur à Janicot. Il me fut possible d'établir une conversion entre les anciennes mesures agraires du Saint-Puy et les mesures actuelles grâce à quelques équivalences données au début du XIX^e par un secrétaire consciencieux. Ce n'est le cas nulle part ailleurs. Jean-François Sommabère possédait 14 cartellades et demi, deux boisseaux 3 quarts et demi, c'est-à-dire environ 7 hectares 34 ares. Ce dernier possède une métairie, patus et ayrial à Janicot, confrontant à midi la métairie des héritiers d'Arnaud Sommabère, riche borde de pierre, MM. Bertrand et André Sommabère, et au couchant la borde de Jean Sommabère, bordier de Liébé et de Pierre Sommabère, fils de Bertrand. Il confronte aussi au levant un chemin de service. Cet ensemble contient un boisseau deux escats, c'est-à-dire environ 8 ares.

Jean-François Sommabère est donc le voisin de trois propriétaires du nom de Sommabère, ce qui prête à supposer que ces derniers ont un probable lien de parenté. Une étude intéressante serait à mener dans ce domaine, ce qui nous mènerait trop loin dans le cadre de la présente étude.

Ledit Jean-François Sommabère possède aussi quelques ares de jardin à Janicot et au Clauzet ainsi que quelques ares d'aubadère : il s'agit du terme gascon désignant une plantation d'aubiers, de saules ou d'ormes (définition du dictionnaire de Simin Palay » *dictionnaire du Béarnais et du Gascon moderne*). Son étendue cultivable se répartissait ainsi : 5 hectares 67 ares de terres, 66 ares de vignes, 75 ares de prés.

Les livres de charges et décharges du Saint Puy ont permis de dresser l'évolution du patrimoine de Jean-François Sommabère et de ses descendants jusque vers 1810. L'analyse des matrices cadastrales constituera cette étude jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Nous nous rendrons compte que le patrimoine sera partagé dans le courant du XVIII^e siècle entre les frères et que les épouses amèneront aussi des constitutions immobilières dans leur panier de noce. Ici la révolution française ne changera rien. La situation sera identique dans toutes les autres familles de la communauté du Saint-Puy, comme nous le verrons dans plusieurs cas.

L'étude des registres paroissiaux conservés à la mairie du Saint-Puy nous donnent des renseignements intéressants concernant les relations entre les individus, particulièrement leur filiation. Nous apprenons donc qu'en 1701, **Jean-François Sommabère**, père de famille et très probablement veuf, épousa le 6 septembre **Bernarde Dufour**, veuve de **Pierrette Sommabère** (il s'agit d'un surnom calqué sur le prénom Pierre) de Janicot. Cette union eut sans doute pour origine des intérêts d'ordre patrimonial. En effet, le 15 février 1705, l'un des fils de Jean-François, Pierre Sommabère épousa **Françoise** Sommabère, fille de feu **Pierrette Sommabère** et de Bernarde Dufour, déjà alliée à la famille depuis quatre ans. Le 3 mars 1706 naquit de cette union un fils baptisé le 5 mars et dénommé aussi Jean-François, prénom de son grand-père qui en fut le parrain. La marraine en fut Bernarde Dufour, sa grand-mère maternelle. Ni le parrain ni la marraine ne surent signer le registre de baptême. Ce nouveau-né épousa Frise Touja et décèdera le 16 mai 1754. Ces derniers eurent une fille nommée **Anne Sommabère** qui épousa le 23 novembre 1762 **Joseph Rieuze**,

fils de feu **Vital Rieuze** et de **Jeanne Espieau**. Frise Rieuze épousera le 24 novembre 1789 **Pierre Taste**, tailleur, fils de **Joseph Taste**, tailleur et de **Marie Desbarats**. Ce dernier vient du Brouil, paroisse de La Sauvetat. Il vient s'installer avec sa femme au hameau de Janicot d'où sont originaires les familles Rieuze et Som Mabère. La famille Taste occupera le hameau jusqu'à la moitié du XX^e siècle.

Evolution du patrimoine de Jean-François Som Mabère et de ses descendants et héritiers

En 1712, les deux fils de Jean-François Som Mabère, Bernard et Pierre, se rendent acquéreurs en vente pure de Raymond Calhau pour la somme de 30 livres d'une terre... L'acte fut reçu par Dubarry, Notaire au Saint-Puy. Les deux frères n'avaient pas encore de patrimoine propre et vivaient tous deux sur celui de leur père, Jean François. Ce bien fut donc partagé entre les deux frères, comme en témoigne l'article du livre des charges et décharges daté du 26 février 1715. **Bernard Som Mabère** reçoit 3 ha 37 de terres, 23 ares de prés, 65 ares de terres et gèbra, 3 ares de jardin « **au jardin vieux** » à Janicot et 3 ares de maison et patus à Janicot. Mais ce dernier acquiert aussi en succession de son beau-père **Pierre Som Mabère dit Pierrette** 5 ha 18 de terres, prés, bois et vignes avec maison, patus et jardin.

Pierre Som Mabère reçut quant à lui, 2 ha 19 de terres, 1 ha 08 de terres et de prés, 45 ares de terres et de vignes et 13 ares de prés. Ce dernier reçut aussi une aubadère (plantation de saules et d'aubiers) à Janicot d'1 are, 5 ares de métairie, patus et ayrial à Janicot, ainsi que d'une autre maison et patus à Janicot d'une contenance de 6 ares. Il hérita aussi d'une autre are d'aubadère dite à la « hont » (la fontaine) ainsi que de 4 ares de jardin. Notons aussi que ce dernier reçut 1 ha 02 de terres et 15

ares de vignes tirées du bien de Pierre Sommabère dit *Pierrette* en paiement de la constitution de la dot de **Françoise Sommabère** en raison de leur pacte de mariage.

Le bien de Jean-François Sommabère fut équitablement réparti entre les deux frères. Quant à celui de Pierre Sommabère dit « Pierrette », c'est Bernard qui en reçut la plus grande partie. Mais ici nous voyons une fille amener de la terre en dot, constitution immobilière issue du bien paternel. Les filles ont donc des droits importants dans le droit patrimonial ancien de nos régions. Il en va de même pour les cadets de famille.

En 1750, l'un des deux frères, **Pierre Sommabère**, qui dispose environ à l'époque de 5 ha 39 ares se débarrasse de 6 ares de vignes en faveur de **Pierre Sommabère**, notaire, qui possède, lui, plus de 30 ha de terres.

En janvier 1752, le même Pierre Sommabère, fils de Jean-François, par acte retenu par Sommabère notaire, procède à un échange de terrain avec **un autre Pierre Sommabère**. Pierre Sommabère, fils de Jean-François, reçoit 4 ares de terrain à « Janicot » et à « labeille » et lui cède 6 ares de jardin et aubadère au « Clauze ». Ces derniers terrains eurent une diminution de contenance afin de compenser la différence de superficie entre les deux terrains échangés.

Le 12 janvier 1755, par acte de vente retenu par Sommabère, notaire au Saint puy, un fils de **Pierre Sommabère, Joseph Sommabère** se rend acquéreur pour une somme de 60 livres de 18 ares de terres. Ce dernier ne possédait encore aucun bien immobilier dans la communauté du Saint-Puy. Cette pièce de terre lui fut vendue par son frère **Jean-François Sommabère** et sa belle-sœur **Frise Touja**. Le livre des charges et décharges nous apprend que l'exploitation travaillée par Jean-François Sommabère et Frise Touja est encore au nom de l'aïeul **Pierre Sommabère, fils de Jean-François**. Ils possèdent après cette vente 5 ha 18. Mais, le 2 juin 1760, par acte reçu par Maître Sommabère, notaire à la résidence du Saint-Puy. La famille de Pierre Sommaire fils de Jean-François procède à un partage de l'exploitation sise au hameau de Janicot.

Ce partage est opéré entre deux personnes : tout d'abord un fils de Pierre nommé **Jean**, et **Frise Touja**, la veuve de l'autre fils : Jean-François. Le bien sera quasiment partagé en deux portions égales.

Jean Sommabère hérite d'une maison et d'un patus à Janicot d'environ un are et demi, ainsi que d'un chais avec son patus, aussi à Janicot, contenant un are. Avec cela, il reçoit 70 ares de terres, 52 ares de terres et prés, 10 ares de terres et de bois, 9 ares de vignes et 12 ares de prés, c'est-à-dire environ 1 ha 85 de terres. Jean Sommabère n'a pas su signer l'acte.

Frise Touja, quant à elle, reçoit 84 ares de terres, 55 ares de terres et prés, 10 ares de terres et de bois, 21 ares de vignes. Elle a aussi reçu une maison, un patus et une sortie à Janicot contenant un are et demi, ainsi qu'un tinal, c'est-à-dire un chai ; Elle hérite aussi de 3 ares de jardin. Elle reçoit donc 1 ha 75, issus de l'héritage de son défunt mari Jean-François Sommabère. Mais cette dernière héritera, dans le même acte de partage, de 52 ares de terres et de 14 ares de vignes issus de la succession de feu Françoise Sommabère, la mère de son mari défunt.

Nous constatons que, dans ce partage, chacun eut sa maison et son chai, qui furent très probablement partagés en deux parts, comme cela se faisait communément à cette époque, ainsi qu'au XIX^e. Une autre remarque importante est à faire ici aussi : La veuve de Jean-François Sommabère, Frise Touja, hérite de la part des biens revenant à son défunt mari. Le livre des charges et décharges ne précise pas s'il s'agit d'un usufruit ou d'une pleine propriété, mais elle est mentionnée comme étant l'héritière de son mari.

En 1790, nous retrouvons deux chefs d'exploitation à Janicot héritiers ou alliés des précédents, **Joseph Rieuze**, charpentier et **Pierre Taste**, tailleur, Pierre Taste étant le gendre de Joseph Rieuze.

En l'an 10, par acte reçu par maître Thézan, notaire à Bezolles, **Pierre Taste** a acquis un boisseau de prés (3 ares) à « Prede », dont s'est déchargé **Joseph Sommabère dit Tousin**. Pierre Taste a su signer l'acte.

Le premier floréal an 13, devant Bouchet, notaire au Saint-Puy, **Pierre Taste** acquiert de **Canterac** de Janicot 34 ares de terres d'un revenu de 10 F. Puis, par acte sous-seing privé du 18 messidor an 13, le même Pierre Taste acquiert une superficie de 30 ares dont s'est séparé **François Sommabère** de Janicot, époux de Catherine Sounes. Les époux présentement désignés sont représentés par le sieur **Bertrand Soye** du St Puy, leur procureur par acte sous-seing privé.

Cette année-là, est inscrit dans le livre des charges et décharges du St-Puy le partage par succession des biens du défunt **Joseph Rieuze** de Janicot. Ce partage s'opère de la même manière qu'avant la révolution, **Pierre Taste** reçoit les biens ci-après désignés, recueillis par **Frise Rieuze**, son épouse. Il s'agit d'un are et demi de grange à Janicot, formant le quart du n° 381 du cadastre. Cette grange a été partagée entre les différents héritiers. Il en est de même pour toutes les autres pièces de terres. C'est ainsi que Pierre Taste reçoit 4 ares de vigne formant le tiers du n° 533 du cadastre. Il reçoit aussi 18 ares de terres issus d'une parcelle non partagée, ainsi que 6 ares de prés dont la parcelle ne fut point partagée non plus.

L'autre partie du bien est recueillie le 18 mai 1806 par **Joseph Degan**, époux de **Françoise Rieuze**, tous deux demeurant à Janicot. Ce dernier reçoit 60 ares de terres, 70 ares de vignes, 47 ares et demi de friches et 3 ares de prés. La succession a été retenue par Mothe, notaire à Valence, pour partager les biens entre **Frise et Françoise Rieuze**, sœurs.

Mais le 14 juin 1810, la succession fut révisée et le partage légèrement modifié. Ainsi, **Pierre Taste** recueille la moitié de la propriété de feu Joseph Rieuze, son beau-père, cela complétant le lot qui lui était déjà revenu lors du partage précédent.

Joseph Dégan, le cadet demeurant à Adroumit a reçu 15 ares de terres et de bois en complément de ce qu'il avait reçu de la succession de son beau-père, Joseph Rieuze.

Nous découvrons ici l'existence d'une troisième sœur **Jeanne Rieuze**, cadette demeurant à Janicot. Cette dernière avait reçu des immeubles qu'elle avait vendus à **Arnaud Sombère**. Elle a reçu ce 14 juin 1810 un revenu de 7 F 61, équivalent à la valeur des lots reçus par ses autres sœurs.

Mais le 14 juin 1810, la succession fut révisée et le partage légèrement modifié. Ainsi, **Pierre Taste** recueille la moitié de la propriété de feu Joseph Rieuze, son beau-père, cela complétant le lot qui lui était déjà revenu lors du partage précédent.

Joseph Dégan, le cadet demeurant à Adroumit a reçu 15 ares de terres et de bois en complément de ce qu'il avait reçu de la succession de son beau-père, Joseph Rieuze.

Nous découvrons ici l'existence d'une troisième sœur **Jeanne Rieuze**, cadette demeurant à Janicot. Cette dernière avait reçu des immeubles qu'elle avait vendus à **Arnaud Sombère**. Elle a reçu ce 14 juin 1810 un revenu de 7 F 61, équivalent à la valeur des lots reçus par ses autres sœurs.

Le patrimoine de Joseph Rieuze de Janicot a donc été partagé entre trois de ses filles, Frise, Françoise et Jeanne. Les époux de Frise et Françoise ont pris les immeubles en les joignant à leur propre patrimoine.

ANNEXES

Dette pour demoiselle Marie de Tappie contre Pierre Sommabère en 1712

L'an 1712, en décembre, dans la ville de St Puy, au comté de Gaure, Pierre Sommabère, laboureur des métairies de Janicot, confesse devoir à demoiselle Marie de Tapie, veuve de feu M. Bernard Dubarry, Sr du Colomé, la somme de 50 livres et ce, pour la valeur de 5 cartals mesure de la présente ville, que ladite demoiselle a prêté ce jourd'hui au dit Sommabère pour ensemercer une partie de son bien. Laquelle comme le dit Sommabère faisant tant pour lui que pour Bernard Sommabère, son frère aîné, s'oblige à payer à la Demoiselle à Notre Dame d'août prochain. Il oblige tous et chacun de ses biens présents et à venir soumis aux rigueurs de justice. Ledit Sommabère n'a pu signer.

Expéditions diverse d'actes des notaires de St Puy .
Archives Départementales du Gers 3 E 11406

Vente par Pierre Sommabère à Gleyzes en 1734 environ.

Pierre Sommabère, brassier, habitant les maisons de Janicot, fait vente en faveur d'Arnaud Gleyzes, brassier des maisons d'Adroumit, d'une pièce de terre appelée « à la Coume » de 7 boisseaux (21 ares), située dans la présente juridiction de St Puy. Terre franche de toute charge et de toute hypothèque, sauf payer la taille au roi et la fief aux dames religieuses de Prouillan ou à autre seigneur .

Vente pour 60 livres que Gleyzes a compté en écus de 6 livres. Ledit Pierre Sommabère déclare en outre avoir eu en prêt dudit Gleyzes la somme de 17 livres 10 sols et 6 deniers que Sommabère promet de lui payer dans 4 ans à compter de ce jour sans intérêts.

Registres de Touja notaire au St Puy .
Archives Départementales du Gers 3 E 11401 n°30 et 31

**Vente Sommabère Blaize à Pierre Sommabère à Glevzes
en 1734 .**

Le 14 mai 1734, dans la vile du St Puy, fut présent Blaize Sommabère, brassier habitant des maisons du Godon en St Puy, lequel fait vente en faveur de Pierre Sommabère, brassier habitant les maisons de Janicot, d'une portion de la maison sise à Janicot appartenant au dit Blaize en qualité d'héritier de feu Pierre Sommabère son père, et dont le partage n'a jamais été fait. Ladite portion consiste en ses embans, servitudes et tout ce qu'il y a d'attaché, cloué et affiché, plus deux lopins de terre situés en cette juridiction et près de Janicot. L'acquéreur Pierre Sommabère doit payer la rente que les dits biens sont à la Chapelle de Caillau, tant pour le passé que l'avenir et la taille au roi et fief aux dames religieuses de Prouillan.

La vente est de 67 livres 10 sols que l'acquéreur a payé en 11 écus de 6 livres pièces et le reste en monnaie jusqu'à parfaite somme.

Le vendeur s'oblige à payer à Jeanne et Guillaumette, ses sœurs tout ce qui peut leur compter de la dite maison et bien. Il se réserve 3 cartons 36 ares qu'il a semés, que l'acquéreur s'oblige de lui payer après la récolte. Ils seront obligés sur leurs biens en justice. Il est dit que les sœurs ne réclameront rien à l'acquéreur pour les droits paternels.

En présence de Sr Guillaume Dépis bourgeois et Bertrand Touja de cette ville. Ont signé, non les parties pour ne savoir.

**Registres de Touja notaire au St Puy .
Archives Départementales du Gers 3 E 11401 n°29**

Vente Cantérac à Taste, an V.

Le 28 messidor an V, après-midi en la commune du St Puy, est comparu le citoyen Bernard Cantérac, agriculteur, demeurant au hameau de Janicot . Il déclare avoir vendu pour 600 F au citoyen Pierre Taste, tailleur demeurant au hameau de Janicot, une pièce de terre labourée et pré, située en St Puy, appelée « à Predo », d'une cartellade (50 ares). Il la garantit contre tout trouble et empêchement. La pièce est exempte de toute rente, pension, charge et hypothèque, sauf celle de l'impôt et des autres charges de la République. Ledit Taste a payé comptant en espèces d'or et d'argent.

En présence de Joseph Birac et Pierre Boutet, agriculteurs de cette municipalité signés avec Taste. Le vendeur ne sait pas signer.

**Registres d'Aragon notaire au St Puy .
Archives Départementales du Gers 3 E 11393 n°61 liasse 5**

Activité des sites du G.G.G. en 2022-2023

par Yves TALFER Webmestre

Site PUBLIC : <https://ww.genealogie32.net>



L'année écoulée est profondément marquée par la mise à jour de notre site public <https://genealogie32.net>.

En effet, après une douzaine d'années de fonctionnement sans modification importante, pour des raisons de sécurité il devenait impératif d'activer une version plus récente du logiciel Drupal à partir duquel étaient construites les différentes pages du site. Mais cette nouvelle version s'est révélée très différente de l'ancienne, elle a entraîné une reconstruction quasi totale du site sur un nouveau serveur dont l'environnement a pu dérouter plus d'un usager.

Parmi les aspects positifs du nouveau site on peut souligner la disparition des comptes de spammers qui, précédemment, polluaient chaque jour la liste des utilisateurs normalement authentifiés. Autre particularité à signaler, la création d'un compte d'utilisateur nécessite l'acceptation de cookies indispensables à la navigation sur le site, faute de quoi un message signale que celui-ci est déclaré inaccessible.

Parmi nos deux autres sites :

[Site PNDS : https://pnnds.genealogie32.net](https://pnnds.genealogie32.net)



La mise à jour annuelle 2022 révèle un bilan moyen avec seulement 17 000 nouvelles transcriptions d'actes provenant de 3 nouvelles paroisses, fruits du travail d'un unique bénévole dont la détermination ne faiblit pas. Mettant gratuitement à la disposition de tous les internautes plus de 820 000 actes dépouillés en provenance des registres paroissiaux, la fréquentation de ce site reste très importante et les moteurs de recherches le placent en tête devant notre site public et VISAGe ce dernier, n'étant accessible que sur option aux adhérents du GGG.

La mise à jour 2023 au 31 décembre 2023, est maintenant disponible sur commande adressée au trésorier et nous disposons déjà de quelques données qui figureront dans la prochaine édition au premier trimestre 2024.

Le bilan 2023 est un peu analogue à celui de 2022 avec six nouvelles paroisses dépouillées pour 7 010 actes supplémentaires.

Tous ces relevés sont le fruit du travail d'un unique bénévole qui continue à travailler exclusivement pour le PNDS et perpétue ainsi une action entreprise dès le début du G.G.G.

La base des données du PNDS contient désormais près de 816 000 actes, et 358 paroisses ou communes dont 272 communes actuelles, soit 58% des 466 que compte le département du Gers, et aucun des 17 nouveaux cantons Gersois n'est oublié.



Beaumont sur l'OSSE cliché CS

Les sites Internet du G.G.G.

Bilan au premier trimestre 2024

Site PUBLIC : <https://www.genealogie32.net>



L'année 2024 a débuté calmement pour notre site public <https://www.genealogie32.fr> qui n'a guère connu que sa petite mise à jour périodique habituelle. Sa fréquentation, en légère baisse, a permis à 25 internautes de créer un compte leur permettant de déposer du contenu, mais un seul de ces internautes a transformé ce premier contact en une adhésion au G.G.G.

A signaler : le site facebook **Généalogie 32**, groupe privé comptant près de 400 membres dont deux généalogistes professionnels. Ce réseau social semble mieux adapté aux échanges que notre site public, mais le nombre de messages qu'il enregistre reste relativement faible, ce qui tendrait à montrer que les généalogistes intéressés par le Gers privilégient la consultation des registres paroissiaux et d'état civil aux dépens des échanges et des demandes d'aide. Les mises en ligne des registres des archives départementales contribuent donc pour beaucoup à la désaffection que nous constatons à l'égard de notre site public.

Site VISAGe : <https://visage.genealogie32.net>



Un certain ralentissement parmi les indexations dans VISAGe a également été observé. Mais le bilan reste très honorable avec plus de 31 000 nouveaux actes provenant de 48 nouveaux registres, nous avons ainsi dépassé la barre des 600 000 BMS en septembre 2023 grâce au travail de 8 contributeurs bénévoles.

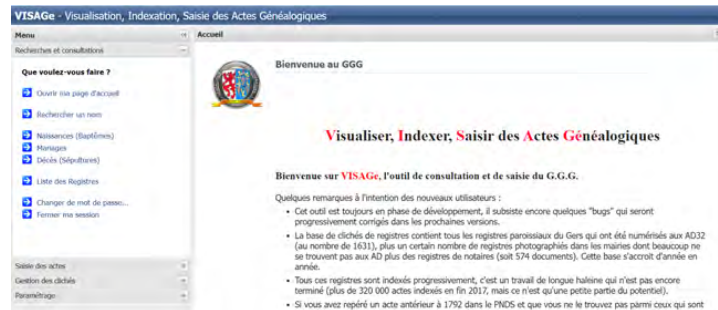
Une nouvelle version de VISAGe est en cours d'élaboration. Parmi les améliorations qu'elle comportera on peut signaler un module de cartographie permettant de visualiser l'environnement géographique d'une paroisse ou d'un lieu-dit du Gers. Ce module utilise la base de données des adresses enregistrées par l'IGN et La Poste mais, hélas, cette base comporte pas mal d'erreurs (une localité gersoise se retrouve parfois positionnée en Normandie ou en Provence, si ce n'est dans les Antilles ou au Canada !), un important travail de correction des longitudes et latitudes erronées est donc indispensable avant la publication de ce module.

Site PNDS : <https://pnds.genealogie32.net>



Le site du PNDS <https://pnds.genealogie32.net>, version allégée de notre DVD annuel, a été actualisé en Mars 2024 ; il offre gratuitement à tout visiteur les données déjà publiées en 2022 auxquelles s'ajoutent les nouveaux relevés qui ont été faits avant le 31 Décembre 2023. Ces nouvelles données proviennent de 8 registres : 5 E 1744, 5 E 1745, E Sup 684, E Sup 2027, E Sup 2028, 32035_03, 32035_01 et 5 E 69, contenant les BMS des paroisses ou communes suivantes : Avensac, Ausos et Monties, Aurimont, Fanjaux, Bedechan, Beaucaire, Pardeilhan et St Ousque. Le cru 2023 est donc nettement meilleur que celui de 2022.

Site VISAGe : <https://visage.genealogie32.net>



Enfin, le site VISAGe (<https://visage.genealogie32.net/ggg/call.php>) a connu en Janvier la mise en ligne (<https://visage.genealogie32.net/index2.html>) de la version 2 attendue depuis plus d'un an. Cette version 2 utilise la même base de données que la traditionnelle, et s'enrichit des outils nécessaires à la saisie-indexation des registres notariés : contrats de mariage et testaments, ainsi que de données statistiques permettant un meilleur suivi du site. Elle permet également, grâce à son module de cartographie, de localiser les communes et lieux-dits du Gers. Les souscripteurs de l'option VISAGe peuvent se connecter sur VISAGe2 avec les mêmes codes que sur VISAGe, ce qui leur évite d'être désorientés par le nouvel environnement. Au courant du trimestre, les bénévoles de la saisie-indexation ont permis de saisir (sur VISAGe ou indifféremment sur VISAGe2) les BMS des registres 5 E 707, 5 E 595, E 1842, E 1843, E 1942, E Sup 1940, 1941, 1943, 1944, E Sup 3685, 3686 et E Sup 2036 pour les paroisses de Préchac, Puységur, Roquefort, Juilles, St Caprais, Isle de Noé, Soubagnan, Monestruc, Ardenne et Larroque. Le nombre des actes ainsi saisis se monte désormais à plus de 627 000, et les 650 000 semblent pouvoir être atteints avant l'été 2024. Grâce à VISAGe, le dynamisme du G.G.G. ne peut donc pas être mis en doute.

DESSINE MOI UN ARBRE



Si notre campagne de publication d'arbres généalogiques se poursuit ainsi depuis une vingtaine d'années - elle avait commencée avec le N°19- c'est qu'elle est porteuse d'échange et de découvertes prometteuses pour nos adhérents.

Combien de membres du GGG se sont retrouvés avec des parentés certes souvent éloignées mais combien enrichissantes pour leur propre généalogie.

Dans cet esprit nous avons mis en ligne sur notre site internet, et cela depuis longtemps, l'ensemble des arbres agnatiques ou cognatiques publiés à ce jour. Voir rubrique Adhérents : Arbres des adhérents

Nous continuons toujours une double publication à la fois numérique - accessible à nos seuls Adhérents sur le site - et nous poursuivons la diffusion imprimée.

On est en présence là d'un outil de synthèse, souvent négligé par les chercheurs, et qui fait pourtant gagner un temps précieux dans la connaissance des familles de la Gascogne gersoise. Pourquoi refaire ce qui a déjà été fait ?

Par ailleurs l'archivage de ces travaux à la BNF assure à la fois leur pérennisation et la possibilité de consultation.

Pourquoi ne pas faire pousser nos arbres? En continuant d'assurer un lien entre le passé le présent et l'avenir. Nous ne pouvons donc que vous inviter à suivre les traces de vos prédécesseurs en publiant arbres agnatiques ou cognatiques qui sont bien la synthèse de vos travaux à un moment donné.

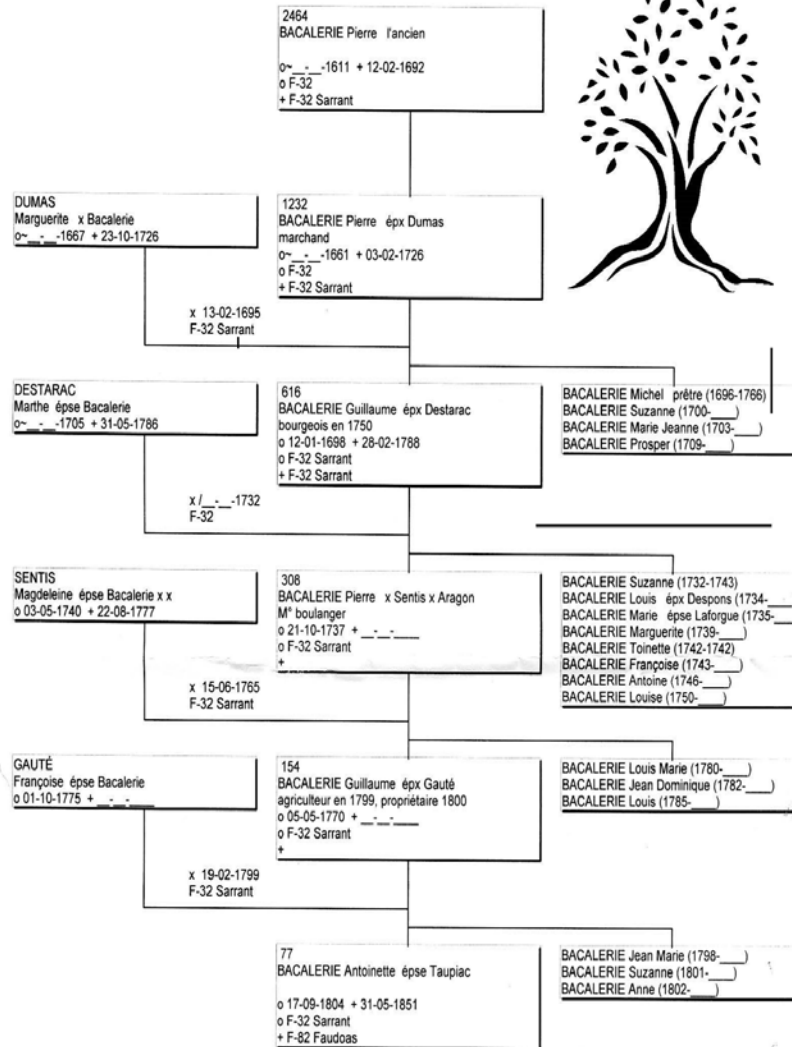
Les modèles d'arbres sont toujours téléchargeables sur notre site : <http://genealogie32.net/>(Menu principal rubrique Téléchargements)

Adhérent n° 491
Mme Abadie Jacqueline

CONJOINT	ASCENDANT	FRERES ET SOEURS
RENOUARD Jeanne Marie ° ca 1700 x + /1774 St-Justin (32)	ABADIE Jean ° ca 1694	
DAIGNAN Jeanne ° 14.01.1751 Ricourt (32) x 08.02.1774 St-Justin (32)	ABADIE Jean (cultivateur) °/1737 St-Justin (32) x 08.02.1774 St-Justin (32) + 01.04.1820 Montfort-en-Chalosse (40)	ABADIE Jeanne ° ca 1737 +04.09.1741 ABADIE Joseph ° 02.09.1738 ABADIE Jeanne ° 31.12.1745 ABADIE Jeanne ° 14.04.1748
LABORDE Françoise ° 13.10.1799 Mugron (40) x 16.06.1823 Montfort-en-Chalosse (40) ° 03.10.1834 Montfort-en-Chalosse (40)	ABADIE Pierre (menuisier) ° 11.10.1784 St-Justin (32) x 16.06.1823 Montfort-en-Chalosse (40) ° 11.10.1863 Montfort-en-Chalosse (40)	ABADIE Jeanne ° 08.12.1774 ABADIE Louise ° 09.04.1876 ABADIE Jean-Françoise ° 05.02.1779 ABADIE Pierre ° 05.04.1782 ABADIE Marianne ° 17.01.1787
DUPEYRON Marie ° 12.12.1833 Montfort-en-Chalosse (40) x 14.10.1853 Montfort-en-Chalosse (40)	ABADIE Dominique (menuisier) ° 19.12.1825 Montfort-en-Chalosse (40) x 14.10.1853 Montfort-en-Chalosse (40) + 05.05.1862 Montfort-en-Chalosse (40)	ABADIE Jeanne ° 04.07.1824
PELISSON Louise ° 13.01.1870 Jonzac (17) x 23.06.1890 Jonzac (17) ° 30.12.1925 Dax (40)	ABADIE Jean Valéry (ébéniste) ° 10.12.1867 Montfort-en-Chalosse x 23.06.1890 Jonzac (17) + 08.04.1935 Ermont (95)	ABADIE Suzanne ° 21.04.1859 ABADIE Julie ° 09.03.1863 ABADIE Anne ° 07.05.1865 ABADIE Jean ° 12.10.1874
DARRICAU Julie ° 08.12.1887 Hinx (40) x 27.09.1923 Dax (40) ° 25.04.1972 Ermont (95)	ABADIE Jean Fernand (menuisier) ° 11.09.1890 Jonzac (17) x 27.09.1923 Dax (40) ° 27.02.1976 Eaubonne (95)	
BOUCHER Jacqueline ° 15.08.1934 Paris 6 ^{ème} (75) x 30.06.1956 Bourdonné (78)	ABADIE Jean ° 25.05.1926 Paris 4 ^{ème} (75) x 30.06.1956 Bourdonné (78)	ABADIE Michel ° 04.04.1928
	ABADIE Carine ° 30.04.1959 Suresnes 92	ABADIE Bénédicte ° 26.05.1960 ABADIE Anne-Laure ° 06.07.1966

ARBRE AGNATIQUE

M. Raymond Granié

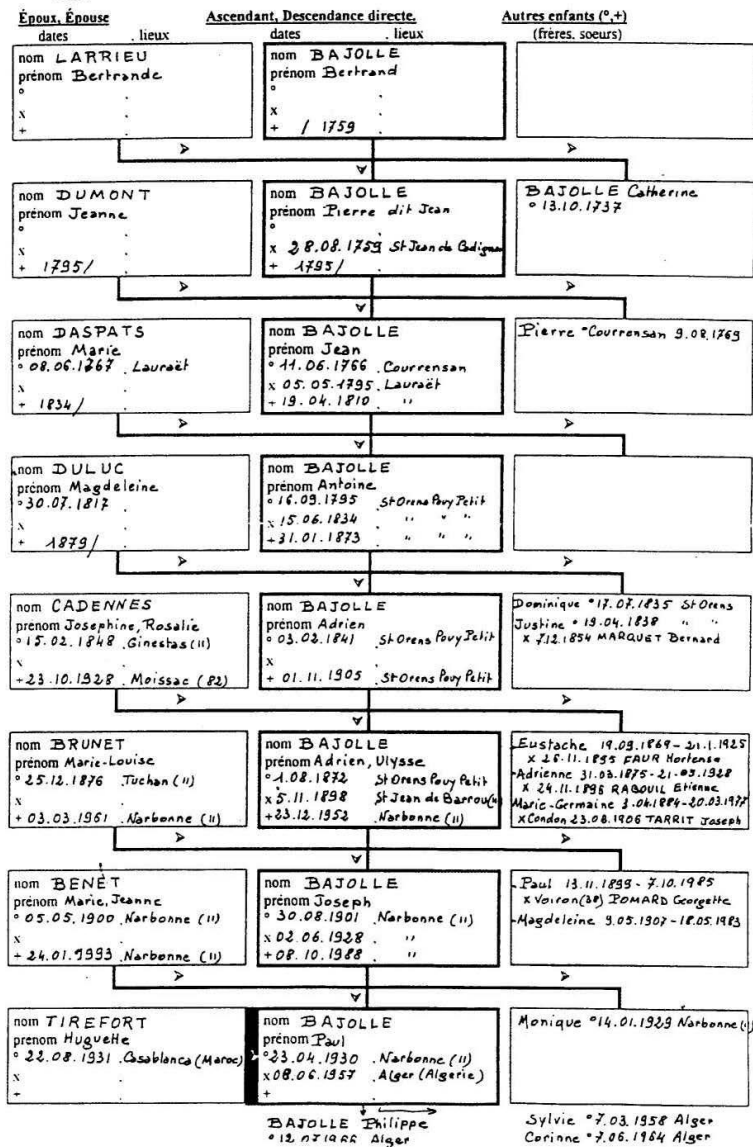




Arbre Agnatique.

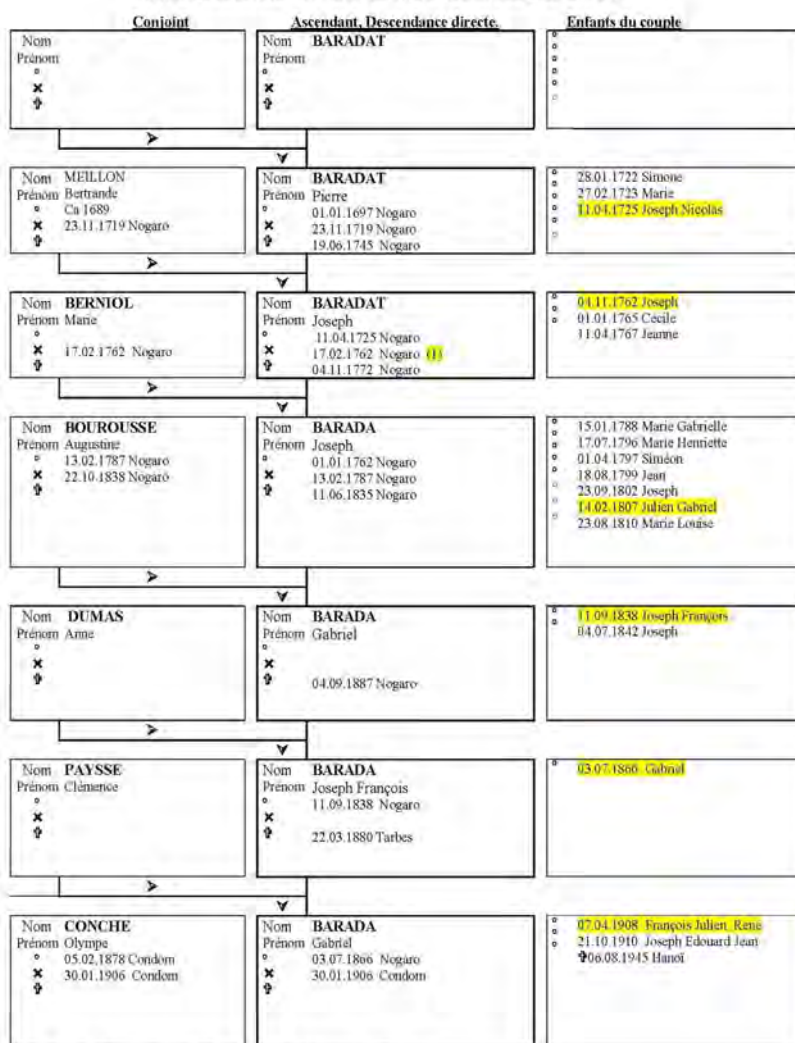
Adhérent N° 174

M. BAJOLLE



Arbre agnatique

FAMILLE : BARADAT

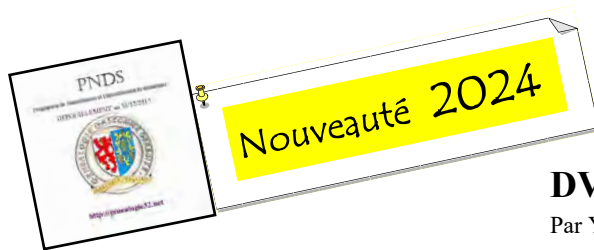


(1) Acte de mariage N°275 de 1762 devant Me DUPOUY notaire à Nogaro



PUBLICATIONS

2024 s'inscrit dans la continuité de nos publications et communications .



DVD Rom 2023

Par Yves TALTER

Le bilan de l'année 2023 est un peu analogue à celui de 2022 avec six nouvelles paroisses dépouillées pour 7 010 actes supplémentaires.

Edition	Paroisses/Communes	Naissances	Mariages	Décès	Total des actes
2023	358	392 812	148 364	274 693	815 869
2022	352	387 839	147 416	273 604	808 859
Différence	6	4 973	948	1 089	7 010

Tous ces relevés sont le fruit du travail d'un unique bénévole qui continue à travailler exclusivement pour le PNDS et perpétue ainsi une action entreprise dès le début du G.G.G.

La grande majorité des bénévoles oeuvrent dans le cadre de VISAGE dont la base de données s'enrichit d'environ 50 000 actes chaque année. Celle du PNDS contient désormais près de 816 000 actes, et 358 paroisses ou communes dont 272 communes actuelles, soit 58% des 466 que compte le département du Gers, et aucun des 17 nouveaux cantons Gersois n'est oublié.

Les transcriptions et numérisations des paroisses suivantes figurent désormais dans l'édition 2024 du PNDS.

Cotes des registres	Paroisses / Communes	Actes
5 E 1744	Avensac	BMS 1738-1770
5 E 1745	Avensac	BMS 1771-1791
E Sup 684	Aussos et Monties	BMS 1700-1792
E Sup 2027	Aurimont, Fanjoux, Bedechan	BMS 1680-1740
E Sup 2028	Aurimont, Fanjoux, Bedechan	BMS 1741-1789
32035_03	Beucaire	Naissances 1793-1814
32035_01	Pardeilhan	Naissances 1793-1809
5 E 69	Beucaire St Ousque	BMS 1738-1789



Fourcès, Pont d'entrée et Tour de l'Horloge



Jean Noël Lafargue

DVD GGG 2024

DEPOUILLEMENT au 31.12.2023



Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33230 COUTRAS

BON DE SOUSCRIPTION

(à découper et à renvoyer accompagné du paiement

à **Généalogie Gasconne Gersoise, 7 rue Aristide Briand, 33230 COUTRAS**

GGG Dépouillement au 31.12.2023 sera disponible pour les adhérents en souscription à 25€ jusqu'au 31.03.2024 - 30€ après.

Le DVD sera disponible début avril 2024.

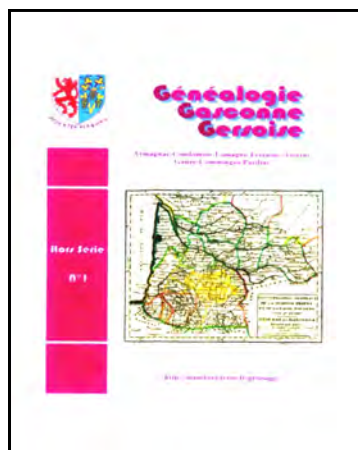
Pour les adhérents ayant souscrit à une version antérieure le prix sera de 20€.

Adhérent N° :
NOM.....
PRENOM.....
ADRESSE.....
Code Postal..... VILLE.....
Tél E-mail.....

CommandeExemplaire(s) du DVD Dépouillement 2023

A..... le.....
Signature :

Hors-série N°1



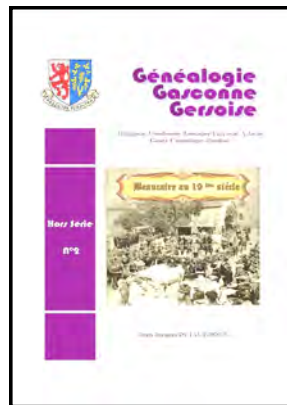
Il est le fruit d'une réflexion collective de vos administrateurs et revêt un double aspect:

- Celui d'un vade-mecum pour le généalogiste : l'objet de la première partie est la question du rapport entre la génétique et la généalogie et ensuite les particularités de la généalogie en Gascogne à partir d'exemples et d'illustrations pratiques. Il fait référence aux travaux publiés par notre association depuis l'origine.
- Celui d'un ouvrage de référence sur deux thématiques qui nous sont propres : le fait gascon et l'émigration. Enfin des annexes renseignent d'une manière précise sur le travail effectué. C'est un ouvrage toujours d'actualité pour les nouveaux adhérents qui veulent mieux connaître les ressources du GGG.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°2:

Beucaire au 19^{ème} siècle



Comme tous les villages de notre région, Beaucaire a bénéficié tout au long du XIX^e siècle d'une évolution qui a transformé son aspect et bouleversé l'esprit de ses habitants.

La lecture des registres des délibérations du Conseil Municipal, la consultation des archives diocésaines et de la série M des Archives Départementales du Gers, permet de découvrir un village en pleine mutation. On achète un presbytère que l'on reconstruit par la suite, on construit une maison d'école et une mairie, on rebâtit l'église, on perce une nouvelle avenue, on agrandit la place publique, on éloigne le cimetière du centre du village, la commune de Pardeilhan est rattachée à celle de Beaucaire et l'on établit des foires. Le commerce est prospère et la population s'enrichit peu à peu. Beaucoup de maisons neuves sont construites entre 1850 et 1885, comme en témoigne la matrice cadastrale.

L'ouvrage de Jean Jacques DUTAUT-BOUE est maintenant de nouveau disponible.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°3 :

Les VERNEJOUL du Moyen-Âge à nos jours

1090-2001 ! Neuf siècles que le nom de Vernejoul s'illustre en France, et particulièrement dans le Sud-Ouest. Au cœur du comté de Foix sous le règne de Roger II de Foix, apparut vers 1090 Roger 1^{er} de Vernejoul, chevalier, premier mailon connu d'une famille noble qui produisit plusieurs chevaliers et dont nous allons suivre la trace du XI^{ème} au XX^{ème} siècle.



La descendance de Roger 1^{er} de Vernejoul, durant vingt-quatre générations connut de nombreuses vicissitudes, leur sympathie vis-à-vis de cathares les obligea à quitter la châtellenie de Vernajoul, leur terre d'origine ; puis, émigrés en Bas Limousin, ils adhèrent à la Réforme et durent s'exiler de nouveau vers des terres plus hospitalières vis-à-vis des huguenots, pour se fixer définitivement en Guyenne, au château de La Roque David. Ils eurent à y subir exactions et dragonnades au XVIII^{ème} siècle. Les ruines du château de La Roque- David à peine relevées en 1776, ils eurent à faire aux révolutionnaires. Trois fois bannie de ses terres, la famille de Vernejoul fournit un nombre important de serviteurs de l'Etat, tant militaires que magistrats, ainsi que bon nombre de ministres du culte, pasteurs ou prêtres. Fidèles à leurs origines chevaleresques et à leur devise « mieux mourir que se ternir », les Vernejoul s'attachèrent à ce que leur vie soit un « hymne à l'Eglise et à la Patrie ». **Mots clés** : *Généalogie, Noblesse, Comté de Foix et Gascogne, Catharisme, Protestantisme.*

Cet important travail de Pierre de Vernejoul - que nous publions en édition numérique - est issu de sa Thèse de Docteur en Histoire de l'Université Paris IV-SORBONNE (Ecole doctorale d'Histoire Moderne et Contemporaine) et donne en 2 Tomes et sur plus de 1 200 pages un éclairage nouveau sur 1 000 ans de l'histoire de France. (Nous avons adjoint à cette publication le travail que réalisait Pierre de Vernejoul, peu avant sa disparition, et qui portait sur « Le Duel du Pré aux Clercs » où s'illustrèrent d'Artagnan et un certain Bernajoux....)

Version numérique uniquement

Hors-série N°4 :
20 ans de bulletins



Le Hors-Série N°4 « 20 ans de bulletins » est disponible sous forme numérique (support CD uniquement). La vie de la *Généalogie Gasconne Gersoise* est ponctuée depuis 1991 par la parution trimestrielle du bulletin.

Au 1er trimestre 2012, 78 bulletins ont été publiés. Mettre à la disposition de nos adhérents sous forme numérique ce fonds éditorial est l'un des objectifs poursuivis par notre association.

Pour ce travail de numérisation nous avons volontairement supprimé certaines pages maintenant obsolètes (liste des adhérents, état du dépouillement...) ou publiées par ailleurs comme les Questions/Réponses.

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution.

Version numérique

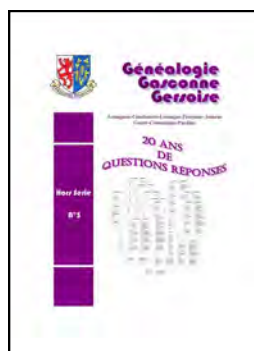
Hors-série N°5 :

20 ans de Questions Réponses

Vous avez maintenant à votre disposition sous une forme facilement consultable 20 ans de parution. Depuis maintenant plus de 25 ans , le service recherche, d'abord animé par Jean Claude BRETTE, et maintenant par Mle FRANZIN ET Mr BAQUÉ répond aux questions posées par les adhérents.

De 1991 à 2012, plus de 2 100 questions ont été posées. Toutes ces questions n'ont pas trouvé de réponse mais le taux de réussite s'établit cependant à 65%.

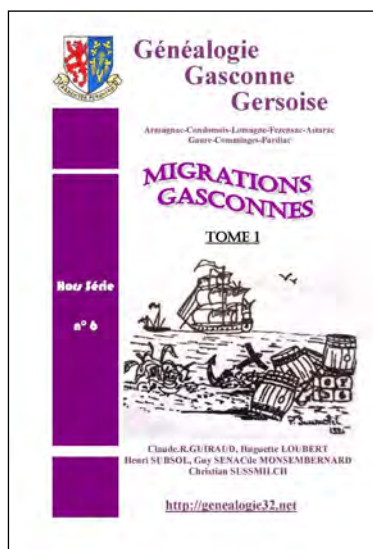
Pour l'exploitation de cette publication-uniquement disponible sur CD-ROM-Il vous faut disposer d'Acrobat Reader X (*disponible gratuitement en téléchargement sur le site <http://www.adobe.com.fr>*). Une fois le programme lancé, cliquer sur « Edition »(barre du haut) puis « Rechercher ». La simple indication du patronyme dans la case « Rechercher » renvoie au nom de famille convoité dans la mesure où ce nom est présent dans la base.



Version numérique

Hors-série N°6 :
Migrations Gasconnes

Tome 1



SOMMAIRE	
<i>Autour de l'émigration Gersoise en Amérique</i>	7
<i>L'odyssée de Pierre Loubère</i>	14
<i>Émigration gersoise en Amérique au XIX^{ème} siècle</i>	32
<i>De St Michel à St Michel la vie agitée d'Antoine Thérooux</i> ..	43
<i>Les Gaston de Mauvezin</i>	61
<i>Les migrations gasconnes : Le Québec et la place royale</i>	65
<i>Aux-Aussat et Lannefrancon</i>	74
<i>Regards sur la généalogie Québécoise</i>	80
<i>Une lettre de Frontenac : gouverneur du Canada</i>	87
<i>L'émigration des Barcelonnettes</i>	97
<i>Les orgues CASAVANT</i>	100
<i>54 pionniers Gascons au Québec</i>	105
<i>Passagers pour les Isles au départ de Bordeaux 1717-1787.</i>	111
<i>Gascons aux Antilles au XVIII^{ème} siècle</i>	114
<i>Émigration protestante du Fezensaguet au XVII^{ème} siècle</i>	116
<i>Programmes de recherche</i>	119

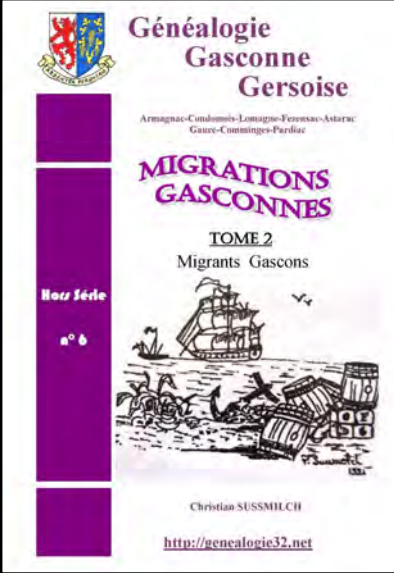
Cet ouvrage fait le point des études menées sur les différentes migrations qu'a connues la Gascogne en général et le Gers en particulier depuis le 17^{ème} siècle.

Certaines études sont d'ordre général et d'autres plus centrées sur les migrants et leur histoire personnelle. Nous avons décidé de publier un premier Tome plus axé sur les questions générales des migrations des Gascons. Ainsi un deuxième Tome portera sur les parcours individuels ou collectifs des différents acteurs et établira et renverra à une base de données numérique facilitant la recherche.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°6 :
Migrations Gasconnes

Tome 2

	SOMMAIRE	
	<p>I Destins collectifs p 7</p> <p>Les migrants gascons p 9 Extrait du Livre de Compte de Jean LAPLACE p 11 Lotois dans les Isles d'Amérique p 13 Gascons à l'île Bourbon p 23 Liste des pionniers Canadiens venus du Gers p 33 Soldats Gascons de Montcalm p 43</p> <p>II Destins individuels p 51</p> <p>LAGOURGUE à l'île Bourbon et migrants Gersois p 53 DUPATY p 67 MONBETON- BOURGUILLAN p 87 CAZENOVE p103 DUTREY- DELUC un gascon au Chili p115 Baptême d'un indien à Montégut- Bourjac p116 GENDRE p117 SAINT ARROMAN p119 LABATUT seigneur de l'île de la Tortue p125 LABORDE à Madagascar p129 DASTÉ un général gascon en Equateur p134 TACHÉ au Canada p137 LAMOTHE- CADILLAC p145 FAGET de Berdoux à la Nouvelle Orléans p151 GASTON p173 Alexandre de COPPIN de LAGARDE p179 Autres Gersois Migrants p186 Dictionnaire Biographique de Louisiane p187</p>	

Dans la continuité du Tome 1, ce deuxième ouvrage rend compte des investigations qui ont pu être faites concernant de nombreux gascons. Ce Tome 2 s'il donne un inventaire des gascons partis en Louisiane (p 187) donne de nombreuses informations sur les parcours individuels des familles LAGOURGUE, DUPATY, LABATUT, FAGET, TACHÉ, LABORDE... qui sont souvent surprenants. Bien sûr le présent volume est loin d'être exhaustif mais il peut constituer un bon levier pour de futures recherches puisqu'il renvoie aussi à de nombreux sites internet dispensateurs d'informations généalogiques.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°7 :
Jo sabi un conde
/ Je sais un conte



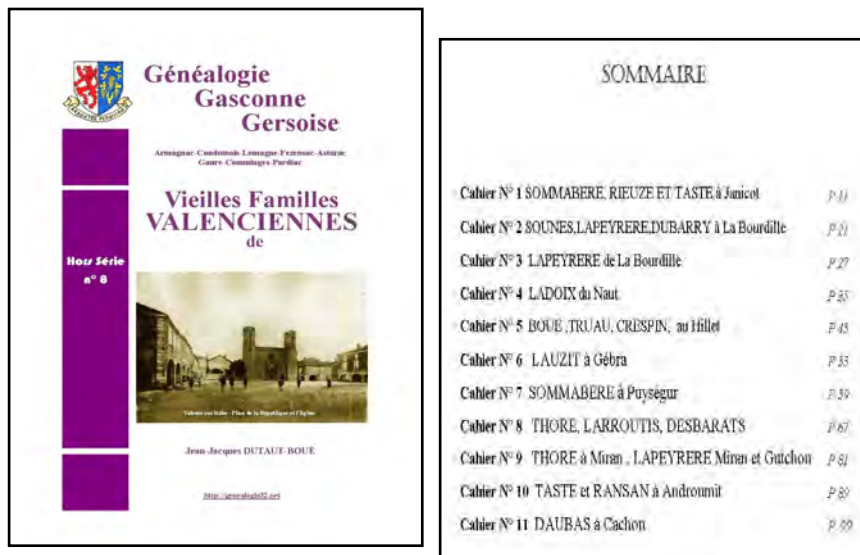
SOMMAIRE	
Contes et Légendes de Gascogne	P 9
La Ilahuto	P 15
Lo lop malau	P 19
L'Estene habile	P 21
Le loup perdu	P 26
Johan lo Figre	P 29
La Guerre des Escargots	P 35
Charivari à Lectoure	P 45
La Messa de las Hautamas	P 47
Lo Viatge deu Joanot	P 49
La Leçon deu Joanet	P 53
Aux cadets de Masseuba	P 54
Lo vente deu Baptista	P 59
Las Duas Luas	P 60
Tres Grenadiers	P 61
Los Enemics	P 62
Nord et Mejorn	P 63
Lo	P 64
Las set Beras Damaiselas	P 65
La Prima	P 67
L'Estiou	P 69
L'Aoutou	P 71
L'Youer	P 73
La cigalo A la Hourmie	P 76
Carnaval es arribat	P 78
Adiu praube Carnaval	P 80
Biello Gléyso dé Boupillon	P 82

Elie DUCASSE pendant des années a assuré la diffusion de textes gascons, souvent issus de BLADE, avec leur traduction. Nous mettons maintenant à disposition un ensemble de texte en bilingue ce qui permet de mieux appréhender l'âme Gasconne.

Avec la complicité de Jean Jacques DUTAUT-BOUE et de Mr FURCATTE nous vous proposons une version sonore de textes qui complètent cet ouvrage.

[Version imprimée](#)

Hors-série N°8 :
Vieilles Famille de VALENCIENNES

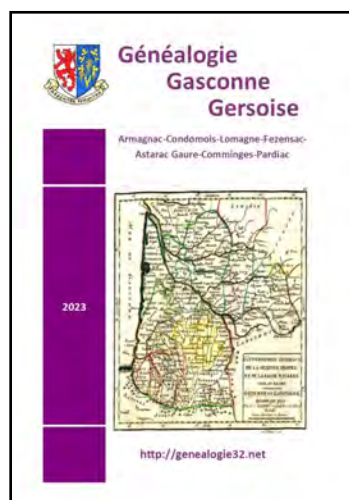


A travers les nombreux actes notariés compulsés et étudiés, Jean- Jacques DUTAUT-BOUÉ a su faire ressortir les us et coutumes d'un monde certes disparu mais qui nous interpelle encore. Il met en évidence la rigueur et le souci de la transmission qui apparaissent dans les actes de mariage notamment, moment où les partages et les arrangements commençaient. Les plus jeunes quittaient tôt la maison familiale, le droit d'aînesse subsistant, la mobilité était relative, souvent d'un canton ou d'un village à l'autre.

Comme l'auteur l'indique en conclusion : « Le Code civil de 1804 et la Révolution française n'ont rien changé à la structure sociale de notre canton. L'essentiel des comportements sociaux s'est pérennisé au XXème siècle ». Merci encore à Jean-Jacques DUTAUT-BOUÉ pour la présente contribution, et en rappelant le Hors Série N°2 *BEAUCAIRE au XIXème siècle* qu'il a consacré à son village.

[Version imprimée](#)

2023



Sommaire	
<i>Le mot du Président et AG 15.10.2022</i>	P 7
<i>Activité de nos sites pour 2021/2022</i>	P 23
<i>Violences et délinquance dans le Gers</i>	P 27
<i>Pierre Lucie</i>	P 81
<i>Bernard FAGET Sous-Préfet</i>	P 101
<i>Famille DUPUY</i>	P 117
<i>Dessine moi un arbre</i>	P 134
<i>Publications</i>	P 137
<i>Maisons Rurales du Gers au XVIIIème</i>	P 153
<i>Héraldique et généalogie</i>	P 161
<i>Généalogie et Graphologie</i>	P 177
<i>Entraide</i>	P 186
<i>La Gascogne (Notes historiques)</i>	P 189
<i>Blog Blogue</i>	P 199
<i>Quoi de neuf?</i>	P 201
<i>Ce que vous devez savoir</i>	P 206

L'édition annuelle, millésime 2023, est maintenant disponible.

Les millésimes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, sont encore disponibles jusqu'à épuisement des stocks.

[Version imprimée](#)



Nos publications

No
C
re

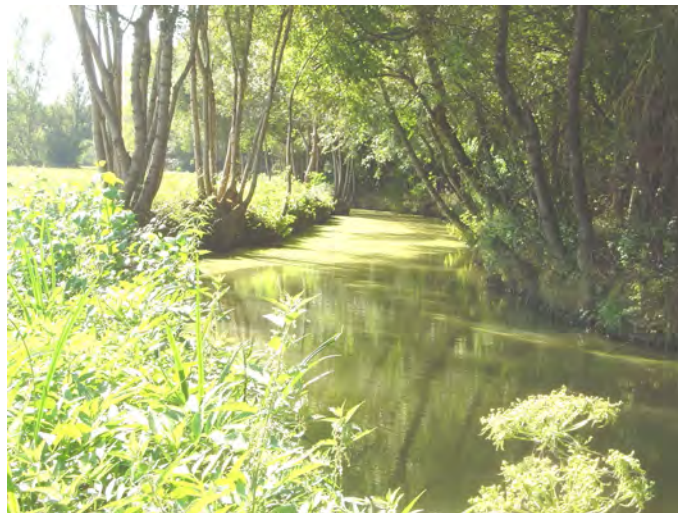
Pour commander un ouvrage :

- accéder sur notre site à la rubrique



Adhérer au G.G.G.

- et cliquer, en fin de rubrique, sur [commande](#)

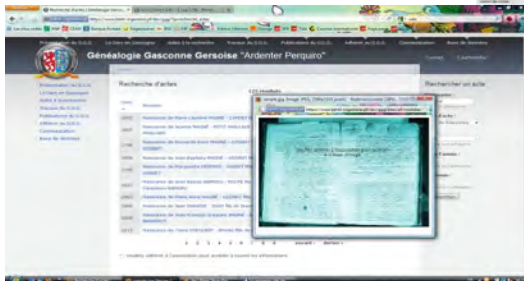
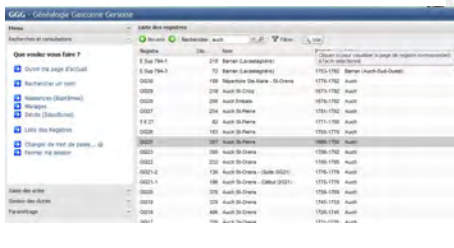
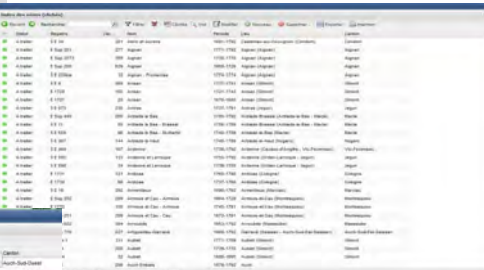
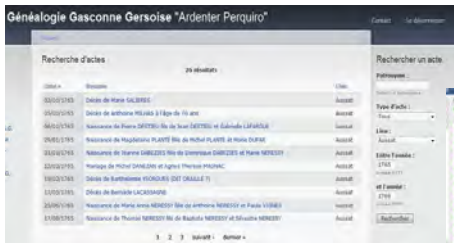


Du côté de Vopillon sur l'Osse cliché CS



Le Site incontournable du GGGéiste :

<http://genealogie32.net/>





66 — SALIES-de-BÉARN - L'ous Piquetalos (d'AI Cartero)

Hardid, hardid! Qu'em lous piquetalos,
 Trabathedous dé terre,
 E sé lou séu né-s pése pas s'ous os
 Qu'habém tous bouin hère,
 Qu'em goarruds
 E brinchnuds.

La pique au coth, é péchote au péyrdu
 Lou cuvoû, pléngn, lous esclops à la saque,
 Dé bou mati de cap, ensus s'ou séu
 Leuyès qu'en bam, dé tout tems qu'em d'attaque
 N e sabem pas çò qu'é d'esta feniant
 Au Diu hibaut!

Nouvelles Galeries Salisennes



ENTRAIDE

Les adhérents disposent pour leur recherche de plusieurs sources.

- Le Hors série N°5 (*voir page 39*) permet de consulter 20 ans de questions–réponses formulées par les adhérents. Cette compilation publiée au format PDF est facilement exploitable et évite au chercheur de perdre du temps et capitalise sur un travail déjà accompli.

- L'édition du DVD ROM des dépouillements à jour au 31.12.2023 (*voir le bon de souscription p 34*).

- la publication des arbres agnatiques et cognatiques sur notre site et dans le bulletin

- l'utilisation des forums et des blogs sur notre site

- L'application **VISAGe** (*elle permet de faire les recherches directement dans les paroissiaux jusqu'en 1792 et par l'intermédiaire des tables décennales jusqu'en 1892 de retrouver la date exacte de l'acte recherché dont on peut demander une photo numérique par le biais du formulaire d'entraide*).

Dans la rubrique : **Adhérents du GGG - Service d'entraide**, vous trouverez un formulaire de demande de reproduction numérique d'actes pour la période postérieure à 1792.

Deux types d'actes sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de recherche.

Actes issus des registres paroissiaux ou d'Etat-Civil :

Par courriel une photo numérique de l'acte demandé vous sera transmise .Une seule recherche sera faite pour les personnes authentifiées sur le site mais non encore membres du G.G.G. Pour les adhérents et devant le succès de la formule les demandes sont limitées à 5 par mois et par adhérent. Afin de faciliter le fonctionnement du service seules seront traitées les demandes comportant la dat , le lieu, et la nature précise de l'acte

Actes issus des registres notariaux

Nous privilégions le traitement des demandes comportant le plus de précisions possibles (*actes, date, lieu, notaire...*).

Vous trouverez donc ci-après les questions posées par nos adhérents (*questions auxquelles une réponse n'a pas nécessairement encore été donnée*).

Par le biais du blog ou du forum vous pouvez demander le détail des réponses obtenues à ces questions.

Pour une demande sur notre service d'entraide Internet :
<http://www.genealogie32.net> Rubrique : **Adhérents du GGG**

° [Service d'Entraide](#)

Compléter le formulaire qui vous est proposé avec le plus de précisions possibles. Ainsi vous faciliterez le travail et permettrez d'avoir plus rapidement une réponse.

On pourra consulter l'ensemble des demandes de l'année en cours et des années antérieures sur notre site Internet Rubrique :

Adhérents du G.G.G.

Télécharger

[Télécharger un bulletin](#)

LA GASCOGNE

NOTES HISTORIQUES

par Yves TALFER et Christian SUSSMILCH

Le GGG a acquis les 23 tomes d'un ouvrage intitulé « *Notes historiques sur la Gascogne* », datant de 1920 mais n'ayant jamais été publié.

IL est le fruit des très longues années de recherche notamment aux Archives Nationales menées par Jean Paul de LACAVE LA PLAGNE BARRIS, ancien Président de la Cour de Cassation, grand officier de la Légion d'Honneur, qui ont été mises en ordre par Alexis-Cyprien LACAVE LA PLAGNE BARRIS et en partie dactylographiées par Henriette DEPIED. Il va sans dire que le fruit de cet énorme travail n'est pas disponible aux Archives Départementales du GERS.

Ce manuscrit d'une dizaine de milliers de pages est maintenant numérisé et mis en ligne sur notre site à l'intention des adhérents du G.G.G. qui souhaitent approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la Gascogne ou découvrir de nombreux détails sur les grandes familles ou les localités du GERS. Il n'est pas envisagé d'en faire une version imprimée dont le coût serait prohibitif. Par contre nous commençons avec ce N° la publication de certains extraits. Actuellement, la table alphabétique sommaire de tous les noms cités, institutions, patronymes, toponymes ou rubriques diverses, a été chargée en priorité sur notre site, il s'agit d'un simple extrait du tome 22. Illustrant bien l'importance du travail des auteurs elle permet de se faire une première idée de l'ensemble de l'ouvrage.

Une table des matières très détaillée (elle occupe plus de 500 pages), constitue le tome 23.

La collection n'est hélas pas complète, quelques parties occupant ensemble plusieurs centaines de pages sont absentes, nous espérons pouvoir combler ces lacunes.. Comme d'habitude, vous pouvez consulter ("clic gauche") ou télécharger ("clic droit" + "enregistrer sous..") les documents ci-dessous, mais attention, ils sont volumineux et leur téléchargement prend du temps.

Table alphabétique sommaire

- Tome 1 : de ABBADIE à ASTARAC
- Tome 2 : de ASTARAC à BASSOUES
- Tome 3 : de BASSOUES à BEAUDEAN et BEZOLLES (nd)
- Tome 4 : de BEAUHAS et BEZOLLES à CAMPANÈS (nd)
- Tome 5 : de CAMPEILS à CHASTENET (il manque le début)
- Tome 6 : de CHASTENET à ECOLES
- Tome 7 : de ECOLES à FLAREMBEL
- Tome 8 : de FLAMARENS à HAGEDET
- Tome 9 : de HAGET à LANNES
- Tome 10 : de LAMOTTE-POUY à LOISSAN et LOMAGNE
- Tome 11 : de LOMAGNE à MASSENCÔME
- Tome 12 : de MASSENCÔME à MONLUC
- Tome 13 : de MONNAIE à MONTESQUIOU
- Tome 14 : de MONTESQUIOU à ORNANO
- Tome 15 : de ORNEZAN à POISSY
- Tome 16 : de POLASTRON à REVIGNAN (il manque la fin)
- Tome 17 : de RIBAUTE à SAINTE-DODE (il manque le début)

- Tome 18 : de SAINT-ELIX à SAUBOMEA
- Tome 19 : de SAUMONT à TAILLAC
- Tome 20 : de TAILLE à VICBIL
- Tome 21 : de VIC-FEZENSAC à SIÈGE D'ORLÉANS
- Tome 22 : MINUTES DES NOTAIRES , TABLE ALPHABETIQUE
et SOMMAIRE
- Tome 23 : TABLE DÉTAILLÉE

Nous reproduisons au cours de ces N°s quelques notes historiques. Comme on peut le constater si ces nombreuses notes concernent l'histoire, elles ne sont pas dissociées de l'histoire des familles, donc de la généalogie. On verra que ces notes sont très documentées et renvoient vers d'autres sources qui peuvent être d'un grand intérêt pour le chercheur. Si d'aventure lors d'une foire au vieux papiers vous découvrez un des exemplaires qui nous manquent , signalez-nous le, nous pourrons ainsi compléter cet ensemble.

LAGRAULET

Terre et paroisse du comté de Fezensac. L'église est sous le vocable de Sainte Marie Madeleine dépendant de l'archidiaconé de Pardailan.

Lagraulet était l'une des baronnies du comté de Fezensac ayant haute justice qui avec Betleye Lauraet était en possession du seigneur de Paradaillan.

Dans la bulle du pape Célestin III de l'an 1295 l'église de Lagraulet est citée parmi celle appartenant à l'archevêque d'Auch.

(Monlezun VI 411)

Le château de Lagraulet est cité dans les chartes du cartulaire noir (*folio 197 V*) et au second cartulaire blanc (*folio 48 verso*).

- 1212 Geraud de Lagraulet, neveu d'Arsieu de Montesquiou, seigneur d'Angles, est témoin de l'engagement des terres de Barrey et autres par ledit Arsieu à l'abbaye de Berdoues (*cartulaire de Berdoues charte 112*).
- 1219 Bertrand de Lagraulet baron de Fezensac est présent aux mois de novembre aux coutumes de Nogaro (*Monlezun III 15*).
- 1224 Geraud de Lagraulet neveu d'Arsieu de Montesquiou est témoin d'une donation faite par ce seigneur (*cartulaire de Berdoues chartes 74 121*).
- 1236 Bertrand de Lagraulet pour la terre de Villeneuve est tenu de faire au roy ort et chevauchée (*villeneuve près Mezin, Laroque ban et arrière ban p 21, Galart I 23*).
- 1246 Geraud de Lagraulet neveu de Guilhem de Pardailan est témoin dans une charte de donation au cartulaire noir (*folio 190 recto*).

- 1250 Universis presentes litteras inspecturis notum sit quod Bertandus de Galhardo, Bertrandus de Lagraulet, Guillem Galteri, Bertrandus de Favols et Bernardus Arnei domicelli a Manuele de Becino mercatore, Tonuence C.C.Lib duronenses receperunt, sifoneus comes Pictavonensis et Tholosamus mutuari fecit sub obligatione bonrum coum comili facto..Junius 1250 (*nouveaux acquits Bib Natl N° 17803 acte 98– Galard I 55-Royer p 255*).
- 1319 noble homme Hugues de Lagraulet, chevalier, avoua tenir à foy et hommage du Comte d'Armagnac de Fezensac et de Rodez tout ce qu'il avait et devait avoir au château et dan la baronnie de Lagraulet, les deux tiers de la bastide de Cazeneuve, le lundi après l'exaltation de la Sainte Croix de l'an 1319. en présence de Bernard de Gaillac et Othon de Souillac, damoiseaux. (*Montauban Livre vert Coté C.C. 28 fol 10*)..
- 1320 Othon de Lagraulet fut présent à l'hommage fait au comte d'Armagnac par noble homme messire Amanieu de Fossat, chevalier, comme mari de dame Esclarmonde de Lagraulet pour raison de la baronnie de Lagraulet qui avait jadis appartenu à feu Géraud de Lagraulet, damoiseau, le mardi après le 1er dimanche de carême l'an 1320. (*Montauban Livre vert fol 23*)..
- 1320 noble homme Hugues d'Arbeissan, damoiseau, seigneur de l'Isle, comme mari de dame de Talese de Lagraulet, fit foy et hommage au Comte d'Armagnac pour raison de toute la portion que noble Hugues de Lagraulet, prit de la dite Talese , avait au château et baronnie de Lagraulet, le samedi avant la nativité de la B.V Marie. 1321. (*Montauban Livre vert fol 10*)..

- 1335 Les habitans de Lagraulet aidés par Arnaud de Daulat, damoiseau, attaquent le chateau de Lagraulet. Poursuivis en justice ils sont condamnés à l’amende en 1335.ainsi que Jean et Bertrand de Lagraulet (*Hist.Languedoc Ed Suuivat X 779*).
- Le premier hommage des Montpezat pour Lagraulet est du 1er décembre 1378 (*nob de Gascogne IV 292*).
- 1384 messire Hugues de Lagraulet, chevalier, fit foi et hommage au comte d’Armagnac pour tout ce qu’il tenait de lui en fief à Lagraulet le 10 décembre 1384. (*Montauban Hommages fol 10*)
- 1392 noble homme Jean de Lagraulet, damoiseau, avoua tenir en fief noble du comte d’Armagnac tout ce qu’il tenait en Fezensac le 18 décembre 1392 (*Montauban petit livre N°66 f° 26*)
- 1393 le 3 octobre , noble Constance de Pardaillan, femme de noble Hugues de Lagraulet, coseigneur de Lagraulet confirme la donation 1 500 florins d’or qu’elle a donné en dot à.....et à Alamanie de Castillon. Noble Pierre de Podenas état débiteur envers Constance de Pardaillan, qui lui donne quittance et déclare qu’il ne pourra pas être recherché par Bernard de Pardaillan ou Bertrand seigneur de Bethesé à qui elle a fait précédemment une donation. Pierre de Podenas était tenu envers elle à cause de la dot. Hugues de Lagraulet, mari de constance , confirme la quittance de la dot.
- Noble Jean de Lagraulet, coseigneur de Lagraulet, lausime nombre de ventes pendant les années 1393.1394 et 1395. (*registres de notaires de Gondrin*).
- 15 septembre 1394 – legs fait à la confrérie des prêtres de Saint Nicolas de Lagraulet.

- 28 avril 1395 noble Jean de Lagraulet coseigneur de Lagraulet donne bail à nouveau fief idem 17 octobre. Lausime de vente 16 février. *(suit acte en Latin)*
- 2 juillet 1395 Lausimie de vente par noble Jean de Lagraulet; seigneur de Lagraulet
- 3 novembre 1395 à Lagraulet testament dans lequel sont faits des legs pieux aux églises dont les noms suivent : Sainte Marie Auxitanou, Marie Magdalena, de Lagrauleto Cabanhano, Sainte Fausta, St Johannes de Maserolis, St Michel de Ricali, St Lagarens deCasanova...
- 1398 noble Hugues de Lagraulet au diocèse d'Auch vend à noble homme Geraud de Jaulin, selon la coutume du Condomois, tout le lieu de Villeneuve, situé près de Mezin au diocèse de Condom, avec les terres prés et vignes, haute et basse justice, et les fiefs qu'il tenait dans la juridiction de Forces et de Mesin et tout ce qui en dépendait, moyennant le prix et la somme de 3 000 écus vieux , à la charge de l'hommage envers le roi de France. Par contrat passé à Villeneuve et reçu par Guillaume du Puy notaire le 12 mai 1398– Charles régna en France et Hugues étant évêque de Condom en présence de Fons de Xaintrailles Bernard de Meillan damoiseaux, Pierre de Miramont; Jean de Villeneuve, Vidal de Labat et Pierre de Vinhaus habitant dudit Villeneuve.
- 28 août 1400– Jean de Lagraulet seigneur de Lagraulet reconnaît avoir reçu de noble Pons de Castilon coseigneur de Gondrin 13 florins d'or sur la dot de sa femme Alamanie de Castillon. *(arch Seminaire d'Auch)*.
- 1401 arnaud de Montpezat, coseigneur de Lagraulet est témoin d'un hommage *(Monlezun IV 437)*..
- Le 24 mai 1413 noble arnaud de Montpezat coseigneur de Lagraulet achète une maison à Lagraulet à la famille de Casagnet *(Mathei notairre gondrin)*.

- 29 décembre 1420 Arnaud e Montpezat seigneur de Lagraulet, lausime la vente d'une maison à Lagraulet.
- 30 juin 1420 Vital Dufaux du lieu de Lagraulet , fait donation de tous ses biens à noble Jean de Lagraulet, damoseau, à charge de payer ses dettes sous condition qu'il ne reviendra pas à Lagraulet avant un voyage qu'il veut faire dans les pays lointains et étrangers pour apprendre l'état de serrurier.
- 12 octobre 1420 serment de fidélité réciproque de consuls et habitans de Lagraulet à leur nouveau seigneur Arnaud de Montpezat, en présence de noble Emmanuel de Gelas.
- 1421 Lausimes procuration– baux à nouveau fief par Arnaud de Montpezat coseigneur de Lagraulet. (*Mathei notre à gondrin*)
- Voir pour Montpezat co seigneurs de Lagraulet . Bourrousse-Lafaure Nobiliaire de Gascogne IV 293 et 318 etc...
- 13 décembre 1428– Jean de Pomaret , prêtre, est mis en possession des églises de Ste Etienne de Prognan et Ste Marie Magdeleine de Lagraulet, en présence d'Arnaud de Montpezat co seigneur de Lagraulet. (*Pierre Trobat Notre Gondrin*).
- 10 avril 1439..Jean de Pomaret , recteur de Lagraulet, devait 6 écus au chapelain de la chapelle du Pin et fait aveu de dette (Botellis Notre Gondrin).
- 1445 noble Vidau de Lagraulet seigneur de Lasfosses et les autres gentilhommes tenant fiefs à la vicomté de Juillac, transigeant sur leurs différends avec noble et puissant seigneur Jean de Pardailan vicomte de Juillac par acte passé à Valence le 25 avril 1445, ratifié à Mauvesin le 31 août suivant. (*archives Barbotan*).

Début de l'Acte des coutumes de Lagraulet aux archives du Séminaire d'Auch du premier jour de septembre 1473 :

- Juramentum fidelitatis domini de
Lagrauleto, consulum et habitantium
eiusdem loci.

In nomine Domini, amen. Noverunt universi presentes
ac futuri quod, anno M^o.CCCC^o.LXX^o.III^o et die
Mercurii intitulata prima mensis Septembris, regnante
Illustrissimo principe et domino nostro Ludovico
Dei gratia, rege: in nostrum notarium infra et
testium infra scriptorum presencia. Existens et
personaliter constitutus nobilis vir Johannes de
Montesquivo filius primogenitus ac naturalis et
legitimus nobilis Bertrandi de Montesquivo, mi-
litis domini Baroniarum de Montesquivo, de
Laverheto et Lagrauleto ex una parte. Et
Bertrandus de La clusa, alius Baron, Gervaldus de
Sabatuto, alius Seyborda, et Sancius Lana, consules
anni presentis dicti loci de Lagrauleto, ex alia
parte: et Vitalis de Rivo, nomine Guilhermi de
Basto etiam consules absentes et expresse, per
mandatum ad hoc alias concessum parte ex alia.

qui quidem nobilis Johannes de Montesquivo
per organum venerabilis et discreti viri magistri
Guilhermi Nepotis, in legibus Baccalaurici, sibi
assistentis, dixit et verbo explicavit in presencia
dictorum consulum et plurium aliorum hominum
vicolarum et habitatorum de Lagrauleto eaque
seriatim sequuntur.

Et primo dixit quod omnes homines ibidem existentes ignorare non poterant quod nobilis et potens vir dominus Bertrandus de Montesquivo miles, pater ipsius Johannis non esset minus miles et baro magnificus quam (que) sagax et prudens dominus multum honorabilis et laudabilis, de magnis et potentibus parentibus, nobilibus ex utroque parente procreatus, boneque, honeste et laudabilis vite et conversationis, devotus in rempublicam et justiciam, diligens et administrans plus quam ceteri alii domini prout hoc erat notorium et manifestum.

Secundario dixit quod homines presentes patrie sciebant et ignorare non poterant quod dictus dominus Bertrandus de Montesquivo non fuisset anno presenti per gentes trium statuum Vasconie electus et nominatus in ambayssiatores cum certis aliis personis pro tota patria pro demonstrando et notificando domino nostro regi francie ea que patria Vasconie erat factura tam ad causam guerrarum quam onerum et aliorum negociorum bonum, profiquum, utilitatem et honorem rey

publice tangentium. Qui omnia et singula sibi in commissione tradita demonstraverat ac in majori parte expedierat. Et arrepto itinere ac dirigendo gressus suos versus praesentem patriam, Deo permittente, dies suos clausurat extremas in suo lecto in quadam Villa vocata Nyort quadam gravi infirmitate detentus et non in merito cum esset viribus sui corporis destitutus et senio confectus quia septuagenarius et ultra, ac tanta etiam distancia itineris et forte tempore status quia vix juvenes possint equitare.

Tercio dixit quod mortuo dicto domino Bertrando relicto et superstiti sibi dicto nobili Johanne, ipse nobilis Johannes tanquam filius primogenitus, naturalis et legitimus successerat et succedebat sicut filius et heres. Qui de voluntate et consensu parentum suorum et amicorum, possessiones dictae baronie adipiscere intendebat et illam manutenere et conservare prout per suos predecessores erant fieri consuetum. Quapropter instanter requisivit dictos consules et alios habitatores et incolas dicti loci de Lagrauleto presentes quatenus juramentum fidelitatis sibi prestarent et facerent prout et quem admodum

x

La suite de l'acte est consultable page 524 et suivantes des NHG sur notre site

La suite des articles manque au manuscrit. Cette expédition des coutumes qui existe aux archives du Séminaire d'Auch est l'authentique rédigée en 1473 par Mathey notaire à Gondrin à l'occasion du serment du nouveau seigneur Jean baron de Montesquiou.

- 1475 Amador de Montesquiou eut par partage avec son frère aîné le baron de Montesquiou les seigneuries de Campanes et de Lagraulet (*voir Anselme VII 268 C) p32 pdf p542 nhg*)



Lagraulet du Gers

[Asabengurtza](#) creative Commons

BLOG

BLOGUE



Le blog (blogue aussi cybercarnet) est une partie de notre site web qui permet à nos membres de publier régulièrement des articles, certes succincts, et de rendre compte de l'actualité de leurs recherches ou trouvailles généalogiques. A l'exemple d'un journal de bord ces « billets » sont datés et identifiés et se succèdent du plus récent au plus ancien.

La possibilité pour chaque membre du GGG de créer son blog et de communiquer ainsi avec les autres adhérents est une bonne opportunité à saisir par chacun d'entre nous. (voir N°s précédents)

[Deux conversions à RISCLE en 1668](#)

Dans le registre BMS RISCLE, récemment mis en ligne dans VISAGE, on trouve deux actes d'abjuration du Protestantisme et de conversion à la religion catholique, apostolique et romaine. Ces deux actes se suivent mais sont datés du 1er et du 16 Juin 1668, ils concernent Demoiselle Elianor DESTREMAU, qui mourut le 8 Juin, et Elie de ...



[du Gers aux vaisseaux de la Compagnie des Indes](#)

L'association des Amis du Service Historique de la Défense à Lorient (ASHDL), dont je suis membre, a dépouillé systématiquement depuis 2006 tous les rôles d'équipage des vaisseaux de la "grande" Compagnie des Indes (1719-1771). Ce travail a permis de constituer une base de données riche de presque 240 000 lignes, partiellement mise à la disposition du public sur le site Mémoire des Hommes, rubrique Présence française dans le monde.

Cette première étape terminée, nous nous attelons maintenant à la rédaction de notices biographiques regroupant le parcours professionnel de chaque navigant et si possible les renseignements d'ordre généalogique existant sur les BMS.

Plusieurs gersois ont quitté leur terre natale pour se mettre au service de la Compagnie. Ainsi, Bernard LAGOURGUE, originaire de Lectoure : âgé de 15 ans, il embarque comme mousse en 1740, navigue pendant 30 ans pour la Compagnie, y fait une belle carrière d'officier, puis continue pendant 14 années encore sur des navires particuliers avant de se retirer à Lorient où il décède en 1795. Il serait né vers 1725, peut-être fils de Jean LAGOURGUE et de Jeanne BAGET. Les registres de Lectoure semblent lacunaires pour cette période. Quelqu'un aurait-il des informations permettant de confirmer le lien familial ?

Toute réponse sera la bienvenue. En échange, nous pouvons consulter notre base à la demande d'adhérents dont un ancêtre aurait migré à Lorient à cette époque.

Chantal Plévert

[Un second mariage 10 ans après pour cause de nullité du premier!](#)



QUOI
DE
NEUF ?

Par Yves TALFER



Vous trouverez ici la liste des nouvelles pages qui viennent d'être modifiées ou ajoutées à notre site, ainsi que celle des documents récemment mis à la disposition des souscripteurs de VISAGe.

Un grand merci aux importateurs de ces documents dont beaucoup ne se trouvent pas aux AD du Gers.

Le 10/04/2024 il y avait 625 943 actes indexés dans VISAGe.

- VISAGe : fin d'indexation du registre E 1843 Isle de Noé et Soubaignan BMS 1660-1667 (23/03/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 1940 Isle de Noé et Soubaignan BMS 1668-1709 (19/03/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 3685 Mon-
testruc BMS 1700-1709 (10/03/2024)
- PNDS : mise en ligne de la version allégée, à jour au
31/12/2023 (10/03/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 595 Ardenne et
Larroque BMS 1750-1792 (28/02/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 1941 Isle de
Noé et Soubaignan BMS 1710-1749 (22/02/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 3686 Mon-
testruc BMS 1710-1719 (17/02/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 1942 Isle de
Noé et Soubaignan BMS 1750-1764 (01/02/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 3687 Mon-
testruc BMS 1720-1729 (01/02/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E 2036 Juilles-St
Caprais BMS 1756-1770 (27/01/2024)

Le 10/04/2024 il y avait 625 943 actes indexés dans VISAGe.

- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 1943 Isle de Noé et Soubagnan BMS 1765-1779 (26/01/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre E Sup 1944 Isle de Noé et Soubagnan BMS 1780-1792 (16/01/2024)
- VISAGe2 : mise en ligne de la version 2.0 de notre outil de numérisation et indexation des registres
- VISAGe : fin d'indexation du registre E 2037 Juilles-St Caprais BMS 1771-1788 (05/01/2024)
- VISAGe : fin d'indexation du registre 5 E 536 Préchac-Puységur-Roquefort BMS 1737-1792 (01/01/2024)



Paysage Gersois chemin du Goalard 32100 Condom *cliché CS*



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

GÉNÉALOGIE GASCONNE GERMOISE, est une association régie par la loi de 1901. Enregistrée à la sous-préfecture de CONDOM le 2 Décembre 1991. Son siège Social est situé à l'Abbaye de Flaran, 32310 Valence-sur-Baise.

Tout courrier postal doit être impérativement adressé à l'adresse de gestion :

Généalogie Gasconne Germoise
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
32330 COUTRAS

Présidente honoraire : Madame GAZEAU

Membres du Conseil d'Administration

Mrs Guy PECHBERTY, Christian SUSSMILCH ,
Jean Jacques SUSSMILCH , Yves TALFER,

Membres du Bureau

Président	M. SUSSMILCH Christian
Vice Président	M. PECHBERTY Guy
Secrétaire/Trésorier	M.SUSSMILCH Jean-Jacques

Responsables des services

Recherches	Mr BAQUÉ
Publications du G.G.G.	M. SUSSMILCH Christian
PNDS (Programme de Numérisation et Dépouillement Systématique)	M.TALFER, SUSSMILCH Christian
Webmestre	M.TALFER

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23 mars .2024
Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23 juin 2024
Assemblée Générale	Formation VISAGe	13 octobre 2024
Conseil d'Administration	Formation VISAGe	23 novembre 2024

Les Formations prévues à **VISAGe** ou aux autres développements sur Internet se dérouleront au Golf d'Embats à Auch l'après-midi à partir de 14h30.

- participation limitée à 10 personnes par séance pour faciliter un suivi individuel.

- porter son ordinateur avec «ses problèmes».

- la fiche d'inscription est disponible en téléchargement sur notre site (*rubrique Adhérents du GGG : **Demande de Formation***).

- possibilité de covoiturage à partir de la gare d'Auch

Parution du Bulletin en 2023/2024

N° 125 Mars 2024	N° 126 Juin 2024
N° 127 Octobre 2024	N° 128 Décembre 2024

Les dates ci-dessous sont données à titre purement indicatif; nous essayerons de les tenir autant que possible.

Cotisations pour l'année 2023 / 2024

Membres actifs : avec bulletin numérique 30 € (couple 40 €)
avec 1 livre imprimé/an par poste 45 € (couple 55 €)

supplément pour accès à VISAGE 1ère inscription 50 € en-
suite 30 €

Membres donateurs : 90 €
Membres bienfaiteurs : à partir de 100 €

Correspondance :

Pour recevoir une réponse:

- 1. Joignez une enveloppe timbrée avec votre adresse.
- 2. Rappelez vos coordonnées sur votre lettre ainsi que votre numéro d'adhérent
- 3. Ne traitez qu'un seul sujet par feuille, sur son recto exclusivement; et non dans le corps de la lettre.

Les articles contenus dans ce bulletin sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Leur reproduction, même partielle, est interdite sans leur autorisation.

Les dépouillements sont consultables:

- sur le site du G.G.G. <http://genealogie32.net/>
- à la Bibliothèque Nationale ,

Publications disponibles

Versions Imprimées

- Hors Série N°1 et 2 l'exemplaire franco 15 € -
- Hors Série N° 6, 7 et 8 l'exemplaire franco 15€
- GGG volume annuel 2014 , 2015, 2016 , 2017, 2018, 2019
2020, 2021, 2022, 2023, 2024 l'exemplaire franco 15€

Versions Numériques :

- DVD 2023 (Dépouillement au 31.12.2023): franco 30 € .
- Hors-Série pdf N°1,2,3,4,5, 10 € le fichier.
- Paquet Hors Series pdf 1+2+3+4+5 au prix de 25€

Pour toute correspondance ou envoi par la voie postale notre adresse de gestion est:

- adresse postale : **Généalogie Gasconne Gersoise**
c/o Jean-Jacques SUSSMILCH
7 rue Aristide Briand
33230 COUTRAS
- adresse courriel : **tresorier-ggg@laposte.net**

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur, de ses ayants droit ou de ses ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

ISBN : 978-2-9536133-0-8 ISSN : 2110-0829

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2024

© **Généalogie Gasconne Gersoise 2 0 2 4**
Rue Arustide Briand
33230 Coutras

<http://genealogie32.net>